



DÉCISION n° 2022/12/455

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

Objet : attribution du marché de maintenance des appareils élévateurs et des équipements de fermeture automatique – Vauvert
Lot n° 1 (entretien des appareils élévateurs)
Lot n° 2 (entretien des équipements de fermeture automatique)
Décision modificative de la décision n° 2022/12/445 du 16/12/2022

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 relatifs aux marchés publics passés selon la procédure adaptée,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

VU la décision n° 2022/12/445 en date du 16 décembre 2022, attribuant les lots n° 1 et 2 du marché de maintenance des appareils élévateurs et des équipements de fermeture automatique à Vauvert,

CONSIDÉRANT la nécessité de rectifier une erreur commise dans la présentation des montants du marché qui doivent apparaître comme annuels ;

DÉCIDE

Article 1 : Le lot n° 1 (entretien des appareils élévateurs) du marché de maintenance des appareils élévateurs et des équipements de fermeture automatique à Vauvert est signé entre la commune de Vauvert et PACA ASCENSEURS SERVICES, ZAC de l'Agavon, 4 rue Lamartine, 13170 Les-Pennes-Mirabeau.

L'offre est acceptée pour un montant annuel de 3 660.00 euros HT (trois mille six cent soixante euros hors taxes) soit 4 392.00 euros TTC (quatre mille trois cent quatre-vingt-douze euros toutes taxes comprises).

Article 2 : le lot n° 2 (entretien des équipements de fermeture automatique) du marché de maintenance des appareils élévateurs et des équipements de fermeture automatique à Vauvert est signé entre la commune de Vauvert et SAS RMD, 27 rue Maryse Bastie, ZI La Lauze, 34430 Saint-Jean-De-Vedas.

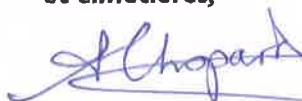
L'offre est acceptée pour un montant annuel de 2 600.00 euros HT (deux mille six cents euros hors taxes) soit 3 120.00 euros TTC (trois mille cent vingt euros toutes taxes comprises).

Article 3 : Les autres articles de la décision demeurent inchangés.

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 26 DEC. 2022

**Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains, voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement, patrimoine
et cimetières,**



Annick Chopard



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier